

N° 5149⁶

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2005-2006

PROJET DE LOI**déterminant les conditions et modalités de nomination de
certains fonctionnaires occupant des fonctions dirigeantes
dans les administrations et services de l'Etat**

* * *

AVIS COMPLEMENTAIRE DU CONSEIL D'ETAT

(11.10.2005)

Par dépêche du 24 mai 2005, le Premier Ministre, Ministre d'Etat, a soumis à l'avis du Conseil d'Etat une deuxième série d'amendements gouvernementaux au projet de loi déterminant les conditions et modalités de nomination de certains fonctionnaires occupant des fonctions dirigeantes dans les administrations et services de l'Etat, élaborés par le ministre de la Fonction publique et de la Réforme administrative. Le texte des amendements était accompagné par un exposé des motifs, un commentaire des amendements et un texte coordonné du projet. L'avis de la Chambre des fonctionnaires et employés publics relatif aux amendements dont question a été transmis au Conseil d'Etat par dépêche du 22 septembre 2005.

Les textes proposés reprennent pour l'essentiel les propositions formulées par le Conseil d'Etat dans son avis du 4 mai 2004. Les adaptations apportées par les amendements gouvernementaux n'appellent pas d'observations supplémentaires.

Le texte tel qu'amendé recueille désormais d'un point de vue juridique l'assentiment du Conseil d'Etat.

Ainsi délibéré en séance plénière, le 11 octobre 2005.

Le Secrétaire général,

Marc BESCH

Le Président,

Pierre MORES

